

**REPUBLIQUE DU NIGER**



Fraternité – Travail – Progrès

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

**Direction Générale de l'Agriculture**

**STRATEGIE NATIONALE D'APPUI AUX SYSTEMES  
COMMUNAUTAIRES DE PRODUCTION DES  
SEMENCES DE QUALITE**

**Document final**

**Août 2018**

## SIGLES ET ACRONYMES

AcSSA-Afrique Niger	Actions pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires au Niger - Afrique Verte Niger (ONG)
APPSN	Association des Producteurs Privés des Semences du Niger
BAGRI	Banque Agricole du Niger
CAIMA	Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles
CDA	Chef de District Agricole
CRS	Catholic Relief Service
C.REG.4/05/2008	Règlement portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEG	Collège d'Enseignement Général
CERRA	Centre Régional de Recherche Agronomique
CFJA	Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs
CPR	Centre de Promotion Rurale
CPT	Centre de Perfectionnement Technique
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRMS	Centre Régional de Multiplication des Semences
DCCS	Direction du Contrôle et de la Certification des Semences
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FISAN	Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
ICRISAT	International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics
IDA	Association Internationale de Développement
INRAN	Institut National de Recherche Agronomique du Niger
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation des Producteurs
PCN	Programme Céréalière National
PDR	Projet de Développement Rural
PAMED II	Programme de Mise en place des Entités Décentralisées 2 <sup>ème</sup> phase dans la Région de Dosso
PPAAO	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
REGIS-AG	Resilience and Economic Growth in the Sahel – Accelerated Growth
REGIS-ER	Resilience and Economic Growth in the Sahel- Enhanced Resilience
SCAPRU	Système Communautaire d'Alerte Précoce et des Réponses d'Urgence
SGA	Secrétaire Général Adjoint
TDR	Termes de Référence
USAID	United States Agency International Development

## SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES .....	2
SOMMAIRE .....	3
I. INTRODUCTION.....	4
II. POURQUOI UNE STRATEGIE D'APPUI AUX SYSTEMES COMMUNAUTAIRES DE PRODUCTION DES SEMENCES DE QUALITE ? .....	6
III. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DES SYSTEMES COMMUNAUTAIRES DE PRODUCTION DES SEMENCES.....	8
3.1. Typologie des systèmes communautaires de production des semences certifiées .....	8
3.2. Contribution des systèmes communautaires à la production des semences.....	8
3.3. Les partenaires des systèmes communautaires .....	9
3.4. Difficultés, problèmes et contraintes des systèmes communautaires .....	12
IV. ETAT DES LIEUX DES ANCIENS CENTRES (CPT/CPR/CFJA) ET DES CRMS .....	16
V. VISION STRATEGIQUE.....	31
VI. CADRE STRATEGIQUE .....	32
VII. PLAN OPERATIONNEL ET PLAN D' ACTIONS .....	33
Tableau 5 : Plan d'actions.....	42
VIII. VALIDATION DE LA STRATEGIE .....	49
IX. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE .....	49
ANNEXE 1 : Bibliographie .....	50
ANNEXE 2 : Termes de Références .....	51

## I. INTRODUCTION

Le Niger s'est doté d'une politique semencière (PSN) en décembre 2012.

L'objectif visé à travers cette politique est de créer un environnement propice au développement d'une véritable industrie semencière avec fortes traçabilités pour mieux sécuriser les producteurs ruraux, à l'amélioration de la productivité agricole et partant du fait, à l'augmentation des productions et des revenus des agriculteurs et enfin, à la conservation de l'agro-biodiversité nationale.

Rappelons qu'en novembre 2014, le Niger a adopté la loi n° 2014-67 du 5 novembre 2014 complétant le règlement régional C/R.4/05/2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS.

Les autorités nigériennes, à travers le Programme de la Renaissance ont accordé une place de choix aux semences des variétés améliorées pour l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

C'est dans ce sens que l'État du Niger a entrepris d'atteindre une augmentation annuelle de 20% des superficies d'emblavure en semences de variétés améliorées, afin d'accéder à un niveau de production permettant de contribuer efficacement à résorber les déficits céréaliers.

Pour ce faire, le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage a institué depuis 2010 l'élaboration et la publication chaque année, d'un annuaire national de disponibilité en semences des variétés améliorées au Niger.

De 2016 à 2017 cette production est passée de huit mille deux cent (8 200) tonnes à sept mille six cent cinquante virgule soixante-dix-huit (7 650,78) tonnes alors que les prévisions sur la base des objectifs de la Renaissance sont estimées à plus de seize milles (16 000) tonnes.

Pour atteindre les cibles annuelles de production en semences d'ici 2021, le Comité Interministériel d'Orientation pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CIO) tenu le 19 avril 2018, a recommandé : « l'élaboration d'une stratégie de production de semences communautaires. Il s'agira de produire des semences certifiées pour booster la production agricole au Niger à travers les Centre de Perfectionnement Technique (CPT), les Centres de

Promotion Rural (CPR), les Centres de Formation de Jeunes Agriculteurs (CFJA) et les Centres Régionaux de Multiplication de Semences (CRMS) ».

Dans le cadre des efforts visant à renforcer le développement du sous-secteur des Semences au Niger, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage à travers la Direction Générale de l'Agriculture (DGA) avec l'appui de l'USAID a organisé un forum national sur le développement du sous-secteur des semences en avril 2018 au Palais des Congrès de Niamey. En prélude à ce forum une étude sur le diagnostic du sous-secteur des semences a été commanditée. Le rapport de cette étude a servi de base de travail au forum.

Ce Forum avait pour objectif de contribuer au développement du sous-secteur des semences au Niger en :

- identifiant les contraintes ou difficultés qui minent son développement ;
- dégagant les pistes d'amélioration à tous les maillons de la filière semencière tout en précisant les rôles des différents acteurs et les priorités de l'Etat du Niger ;
- convenant des approches harmonisées communes en matière d'appui à l'accès des producteurs aux semences de variétés améliorées ;
- convenant d'une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du forum.
- Plusieurs recommandations ont été formulées lors de ce forum. En particulier dixhuit (18) recommandations à l'endroit du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAG/EL) parmi lesquelles il y a lieu de noter :
- la recommandation N° 6. : Accompagner les acteurs semenciers dans l'accomplissement de leurs missions ;
- la recommandation N°13 : Réhabiliter les Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA), les Centres de Promotion Rurale (CPR), les Centres de Perfectionnement Technique (CPT) et les pépinières fruitières pour accroître la production de semences;

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du CIO et du forum, la Direction Générale de l'Agriculture (DGA) a entrepris l'élaboration d'une stratégie d'appui aux systèmes communautaires de production des semences de qualité, *les semences de qualité étant définies comme des semences certifiées*. La mise en valeur des anciens Centres de Perfectionnement Technique

(CPT), de Promotion Rurale (CPR) et de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA) et les Centres Régionaux de Multiplication des Semences (CRMS) **doit contribuer à l'augmentation de la quantité des semences de qualité à travers le pays**. La réhabilitation des centres et leur mise en valeur auront par conséquent une place de choix au niveau de la stratégie.

La personne retenue par la DGA comme facilitateur pour l'appuyer à élaborer cette stratégie a conduit, en compagnie d'un cadre de la Direction de Contrôle et de Certification des Semences (DCCS), une mission du 4 au 8 juin 2018 dans les Régions de Dosso et Tillabéry et du 17 au 28 juin 2018 dans les Régions de Tahoua, Maradi et Zinder. Au cours de cette mission les principaux acteurs concernés par l'appui aux systèmes communautaires de producteurs des semences de qualité ont été rencontrés pour établir avec eux le diagnostic de la situation actuelle qui prévaut au niveau des systèmes communautaires. Un atelier de travail a été organisé au niveau de chaque région visitée. Ces ateliers ont regroupé les principaux acteurs concernés par la problématique de l'étude à savoir les autorités administratives et coutumières, les cadres régionaux, départementaux et communaux et la société civile. Ces ateliers ont permis de :

- valider l'état des lieux des différents centres qui existent dans chaque région ;
- compléter le diagnostic des différents acteurs qui a commencé avec les entretiens conduits auprès de certains d'entre eux ;
- dégager quelques orientations qui ont permis de fixer la vision et les objectifs auxquels doit répondre la stratégie.

## **II. POURQUOI UNE STRATEGIE D'APPUI AUX SYSTEMES COMMUNAUTAIRES DE PRODUCTION DES SEMENCES DE QUALITE ?**

Au Niger les systèmes communautaires de production des semences de qualité sont essentiellement constitués des Organisations des Producteurs (OP) à savoir les groupements des producteurs, leurs unions, leurs fédérations, et les coopératives.

Ces organisations des producteurs interviennent au niveau des villages, des groupements de villages, des départements et au niveau des régions.

Les raisons qui justifient qu'ils soient les premiers acteurs semenciers à faire l'objet d'une attention particulière conformément à la recommandation N°6 du forum sur les semences, résident essentiellement dans leur localisation géographique.

En effet en contact direct avec les consommateurs finaux des semences, ces acteurs sont les mieux placés pour identifier les besoins des producteurs en semences de qualité (Quantité nécessaire des semences à satisfaire, espèces végétales et variétés concernées). La meilleure identification de la demande (types et quantités) en semences des producteurs est un aspect capital pour le bon fonctionnement de la filière semencière. Elle est de nature à permettre une meilleure planification de la production des semences aux différents maillons de la filière semencière. Ce qui permettra aux différents acteurs de la filière de rationaliser leurs interventions.

La production des semences de qualité par les acteurs locaux permettra également de réduire les coûts liés aux transports de semences comme on l'observe aujourd'hui avec des transferts des quantités importantes d'une région à une autre souvent sans aucune garantie de la qualité des semences transférées. A court ou à moyen terme cette production locale aboutira à une réduction des prix de semences car elle permet de rapprocher le plus possible les producteurs des semences des utilisateurs finaux.

La production des semences de qualité par les acteurs locaux contribuera aussi à la diffusion des nouvelles variétés améliorées en exécutant dans un premier temps des démonstrations variétales sur leurs sites avant de passer au stade de production des semences. Des visites au bénéfice des producteurs locaux pourraient également être organisées sur les parcelles de production des semences pour donner à ces consommateurs finaux la possibilité de se rendre compte dans quelles conditions les semences sont produites. Les producteurs auront ainsi l'opportunité d'observer les comportements de différentes variétés dont les semences pourraient leur être proposées.

La production des semences certifiées par les acteurs locaux est une garantie de produire localement des semences des variétés adaptées aux différentes zones de production. Elle permettra de rendre disponible des semences de qualité acceptable au niveau d'abord local, villageois et autres.

Un appui aux acteurs semenciers locaux devrait se traduire par un accroissement de la disponibilité des semences de qualité qui pourrait se traduire par une augmentation de la consommation et par conséquent par un accroissement de la productivité et de la production agricoles.

L'appui aux systèmes devrait permettre de mobiliser toutes les parties prenantes pour trouver des solutions durables aux problèmes de disponibilité, d'accès et de diffusion des semences de qualité au niveau local et au niveau régional.

Plusieurs systèmes communautaires sont en partenariat avec les entreprises semencières. Un appui à ces acteurs aura par conséquent un impact positif sur les activités des entreprises semencières. Un partenariat dynamique entre les systèmes communautaires et les entreprises semencières devrait impulser son développement global.

### **III. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DES SYSTEMES COMMUNAUTAIRES DE PRODUCTION DES SEMENCES**

#### **3.1. Typologie des systèmes communautaires de production des semences certifiées**

En termes de typologie, les systèmes communautaires de production des semences de qualité identifiés sont constitués essentiellement des organisations des producteurs (OP) , en particulier les groupements des producteurs, leurs unions et la fédération des unions dont les zones d'intervention sont les villages, les départements et les régions.

L'Association des Producteurs Privés de Semences du Niger (APPSN) a dénombré parmi ses membres 50 groupements avant 2011 et 204 groupements en 2015.

L'Annuaire National 2018 de disponibilité en semences des variétés améliorées au Niger a dénombré 37 organisations de producteurs et entreprises semencières.

#### **3.2. Contribution des systèmes communautaires à la production des semences**

La contribution des systèmes communautaires à la production des semences de qualité reste faible. Ainsi selon les renseignements qui nous ont été fournis par les Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) la contribution des systèmes communautaires est indiquée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 Contribution des systèmes communautaires à la production des semences.**



Région	Nombre OP productrices des semences	Quantité des semences contrôlées produites en 2017 par les OP (en tonne)	Quantité totale des semences contrôlées produites en 2017 (en tonne)	Contribution des OP (en%)
Dosso	20	505	1452	35%
Tillabéry	7	16	602	3%
Tahoua	11	126	548	23%
Maradi	6	80	4224	2%
Zinder	7	98	275	37%
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>825</b>	<b>7101</b>	<b>11,62%</b>

La contribution des OP à la production totale la Région de Zinder semble satisfaisante parce que dans cette région il n'y a pas en réalité de grands producteurs semenciers ni d'entreprises semencières. Il n'y a pas aussi beaucoup de grands producteurs individuels contrairement aux autres régions. La production des semences reste dominée par les OP. De manière globale la contribution de la Région de Zinder à la quantité globale des semences produites en 2017 reste elle-même très faible (4%).

La contribution des OP de la Région de Maradi ne reflète pas la réalité de la situation. En effet il y a de la part des responsables de la DRA des difficultés à mieux cerner la notion de production des OP et ont de ce fait attribué une partie de la production des OP aux entreprises semencières.

### 3.3. Les partenaires des systèmes communautaires

Les systèmes communautaires ont bénéficié ou bénéficient encore des appuis multiples de la part de plusieurs partenaires. Les échanges que nous avons eus dans les régions nous ont permis d'établir la situation décrite dans le tableau ci-dessous :

Région	Partenaires	Types d'appuis apportés aux OP
Dosso	FAO	Paiement des frais de déclaration pendant deux ans et fournitures d'intrants. Les producteurs remboursaient les frais investis en semences qui sont ensuite remplacées au niveau des autres OP ;
	Les entreprises semencières	Fournitures des semences de base et l'engrais et achat de la production à hauteur de possibilités financières ;
	Les services agricoles	Contrôles, certification de la production et encadrement ;

Région	Partenaires	Types d'appuis apportés aux OP
	Les institutions de micro finance et les banques	Octroi de crédit de campagne
	La Chambre Régionale d'Agriculture (CRA)	Appui au diagnostic des exploitations agricoles en vue d'orienter la BAGRI pour l'octroi de crédit
	PAMED 2	Fourniture des intrants
	L'INRAN	Fourniture des semences de base
	L'ICRISAT	Fourniture des semences de base
Tillabéry	FAO	Paie ment des frais de déclaration pendant deux ans et fournitures d'intrants. Les producteurs remboursaient les frais investis en semences qui sont ensuite remplacées au niveau des autres OP
	PPAAO	Fournitures d'intrants et prenait en charge les frais de déclaration pendant 3 ans. Les montants investis sont remboursés en semences
	Projet REGIS-ER	Fournitures d'intrants. Mise en relation des OP avec l'entreprise MANOMA qui fournissait à crédit les intrants agricoles remboursés en nature. MANOMA rachetait ensuite la production restante ;
	Projet un million	Accompagnement de la production des semences
	l'ONG ACSA/Afrique Verte ;	Organisation des foires sur les semences
	ICRISAT	Fourniture en semences de base
	la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA)	Informations des producteurs sur la disponibilité des semences améliorées (Localité, contact, prix), mise en relation avec les partenaires techniques et financiers, appui-conseil à travers un dispositif d'animateurs qui appuient les producteurs
	Les entreprises semencières	Prise en charge des frais de déclaration, fourniture d'intrants à rembourser en nature et, rachat de la production restante en fonction des moyens financiers disponibles.
Tahoua	FAO	Formation des producteurs des semences
	Projets et Programmes	Fournitures d'intrants, renforcement des capacités, fourniture des moyens pour le suivi des producteurs
	ONG COSPE	fournitures d'intrants, renforcement des capacités, fourniture des moyens pour le suivi des producteurs

Région	Partenaires	Types d'appuis apportés aux OP
	Les entreprises semencières	Fournitures d'intrants
Maradi	FAO	Païement des frais de déclaration pendant deux ans et fournitures d'intrants. Les producteurs remboursaient les frais investis en semences qui sont ensuite replacées au niveau des autres OP ;
	les entreprises semencières	Fourniture d'intrants (Semences et engrais) à rembourser en nature, rachat de la production restante en fonction des moyens financiers ;
	la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA)	Organisation des foires semencières à l'occasion desquelles sont exposées les différentes variétés de semences, ateliers d'échange sur les questions de commercialisation et de qualité des semences, organisation des émissions radios pour informer les producteurs de la disponibilité des semences à travers un dispositif de 6 radios ;
	Projet REGIS-ER	Accompagnement dans la production des semences et dans sa commercialisation.
Zinder	FAO	Païement des frais de déclaration pendant deux ans et fournitures d'intrants. Les producteurs remboursaient les frais investis en semences qui sont ensuite replacées au niveau des autres OP ;
	P'ONG CRS	Approvisionnement en semences de base par le canal de la Ferme Semencière Amaté
	la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA)	Information des producteurs sur la disponibilité, la quantité, les variétés, les prix des semences et les points de vente. Une note d'information est rédigée à partir de laquelle sont extraits des messages radio diffusés. Une convention a été établie avec 15 radios communautaires (sur 19 radios au total), conduite de tests de démonstration variétale avec l'appui du Programme de Promotion de l'Emploi et de la Croissance Economique dans l'Agriculture (PECEA) financé par le Danemark exécuté par la coopération suisse depuis le retrait de DANIDA, appui à la formulation de demande de crédit pour le segment production à travers FISAN.

### **3.4. Difficultés, problèmes et contraintes des systèmes communautaires**

Dans le cadre de leurs activités, les systèmes communautaires sont confrontés à plusieurs difficultés, problèmes et contraintes qui peuvent être regroupés en dix (10) catégories ci-dessous indiquées.

- **Difficultés d'accès aux semences de base et aux engrais :**
  - retard dans la mise en place des intrants agricoles;
  - insuffisance d'engrais ;
  - coûts élevés des semences de base ;
  - retard dans l'approvisionnement des intrants agricoles ;
  - quantités des semences de base placées insuffisantes :
  - problèmes de disponibilité des engrais et d'accessibilité au niveau de la CAIMA
  - problème d'approvisionnement des semences G4 au niveau des institutions de recherche : il est difficile de s'approvisionner en semences G4 de l'arachide ;
  - capacités financières très limitées : accès au crédit bancaire difficile à la BAGRI ;
  - manque de diversification des semences de base.
- **Problèmes de disponibilité des terres pour satisfaire les normes techniques relatives aux superficies requises pour la production des semences certifiées de certaines cultures :**

Peu de producteurs de semences sont en mesure de satisfaire la norme sur la superficie minimale à consacrer pour la production des semences de mil (5 ha) et la bande d'isolement exigée entre les parcelles.
- **Problèmes d'organisation, d'information et d'appui-conseil :**
  - difficultés pour les OP de recruter les techniciens-semences pour encadrer les agriculteurs-multiplicateurs conformément aux dispositions réglementaires : le règlement semencier fait obligation aux producteurs de disposer de techniciens-semences. La situation financière actuelle des OP qui ont des difficultés à

vendre leurs productions ne leur permet pas d'investir dans le recrutement des agents ;

- les services techniques agricoles n'assurent pas de manière satisfaisante l'appui-conseil : pas de suivi régulier technique de l'encadrement des services agricoles en dehors des champs écoles ;
  - la production des semences des OP est parfois tributaire des projets de développement : lorsque les projets arrivent à terme, la production des semences s'arrête. Les partenaires ne prennent pas suffisamment des dispositions pour la poursuite des activités de production de façon durable surtout pour le cas de la production des semences certifiées ;
  - Insuffisance de formation et d'information des producteurs et agriculteurs multiplicateurs sur les normes techniques de production des semences certifiées ;
  - faible capacité organisationnelle des OP : les OP ne fonctionnent pas toujours selon les textes qui les régissent. Les producteurs évoluent avec un esprit individuel.
- **Insuffisance de contrôle de la production :**
    - difficultés pour les inspecteurs semenciers d'assurer la mission de contrôle de manière satisfaisante : les inspecteurs ne disposent pas de logistique appropriée spécifiquement affectée aux inspecteurs de semences ;

- insuffisance numérique des inspecteurs semenciers, problèmes d'équipements et problème de renforcement des capacités ;
- le processus devant aboutir à la certification des semences n'est pas parachevé : les opérations post-récoltes sont négligées.
- **Absence de planification rigoureuse de la production des semences :**

La production est faite sans aucune demande exprimée au préalable : les OP investissent dans la production sans garantie d'écoulement de la production et sans aucune maîtrise des besoins des consommateurs.
- **Problèmes de déclaration des cultures :**
  - les OP ne déclarent pas la totalité des superficies destinées à la production des semences ;
  - le retard dans la déclaration des cultures ;
  - le décalage entre la déclaration et le règlement effectif des frais y afférents, ce qui empêche les inspecteurs à faire le contrôle au champ aux périodes appropriées ;
  - certains producteurs font des déclarations et ne reviennent plus au niveau des services agricoles pour payer les frais ;
  - la réticence de payer les frais de déclaration des cultures qui sont de 3000 FCFA par hectare pour toutes les cultures à l'exception du riz (15000 FCFA/ha).
- **Problème d'infrastructures adéquates de stockage et d'unités de conditionnement des semences :**
  - Les semences sont parfois stockées au niveau des maisons ;
  - Les infrastructures de conditionnement au niveau des régions sont souvent limitées aux infrastructures des CRMS qui sont en mauvais état ;
  - Dans certaines régions il existe des entreprises semencières qui en disposent mais l'information n'est pas encore portée à la connaissance des OP.
- **Difficultés de commercialisation des semences produites :**

- la commercialisation des semences produites est strictement liée aux opportunités qu'offrent les entreprises semencières avec lesquelles les contrats de production sont établis ;
- la faible capacité financière des groupements qui ne leur permet pas d'acheter aux périodes opportunes la production auprès des agriculteurs multiplicateurs ;
- le bradage de la production : les semences sont souvent vendues comme des céréales destinées à la consommation ;
- le non-respect des contrats de multiplication établis avec les entreprises semencières : la quantité de semences fournie est souvent inférieure à la quantité contractuelle pour diverses raisons (Baisse de la production consécutive aux aléas climatique ou aux déclassements des champs suite aux inspections) ;
- le problème d'avance pour l'enlèvement du stock des semences : l'avance n'est pas toujours réglée par les entreprises semencières ;
- le retard dans l'enlèvement du stock des semences par certaines entreprises. Le non-respect des clauses contractuelles relatives au paiement à cause des problèmes d'écoulement de la production par les entreprises et souvent à cause du retard de règlement des factures des semences fournies à l'Etat par les entreprises semencières ;
- les prix proposés aux agriculteurs-multiplicateurs par les entreprises semencières ne sont pas rémunérateurs ;
- la clientèle non diversifiée : les OP n'ont pas une grande capacité de marketing. Elles doivent faire de plus en plus des efforts pour conquérir de nouveaux marchés ;
- l'insuffisance des moyens financiers qui ne permettent pas aux OP de se redéployer sur une aire géographique plus importante et d'accéder aux marchés des semences des partenaires et de l'Etat ;
- les problèmes de commercialisation entraînant chaque année une diminution des superficies consacrées à la multiplication des semences ;

- l'influence négative de certains commerçants qui fournissent des produits tout venants à la place des semences contrôlées par la Direction du Contrôle et de Certification des Semences ;
- la position attentiste des producteurs : l'Etat ou quelqu'un d'autre doit venir acheter les semences ;
- le peu de points de vente des semences mis en place par les OP : un seul point de vente pour la fédération SA'A au niveau de son siège pour toutes les unions productrices des semences de la région de Maradi.

#### **IV. ETAT DES LIEUX DES ANCIENS CENTRES (CPT/CPR/CFJA) ET DES CRMS**

Les Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) de Dosso, de Tillabéri, Tahoua, Maradi et Zinder ont établi l'état actuel des CPT/CPT/CFJA et CMS qui existent au niveau de chaque région. Le document élaboré à ce sujet par chaque DRA concernée a été présenté à l'atelier de travail qui a été organisé dans chaque région. Il ressort des échanges qui ont lieu au cours de ces ateliers, l'état des lieux des centres ci-dessous établi.



**Tableau 3 : Etat des lieux des centres.**

Région	Département	Commune	Centre	Superficie (ha)	Utilisation actuelle
Dosso	Boboye	Fabirdji	CFJA de Bélandé	100	Le Groupement semencier Bonferey exploite les terres du centre.
		Harikanassou	CPR de Harikanassou	30	Les champs sont occupés par les anciens propriétaires terriens.
		Koygolo	CPR de Koygolo	60	Logement occupé par l'inspecteur de base I, cotés sud, Est et Ouest occupés par les habitations. Les champs sont occupés par les anciens propriétaires terriens, Une partie occupée par le CFM.
	Dioundou	Dioundou	CPR de Dioundou	45	bureaux délabrés, puits en mauvais état, exploité par les anciens propriétaires terriens,
		Karakara	CPR de Karakara	15	bureaux délabrés, puits en mauvais état, exploité par les anciens propriétaires terriens
	Dogondoutchi	Matankari	CPR de Matankari	60	Site exploité par les anciens propriétaires terriens
	Dosso	Tessa	CPR de Tessa	100	Site utilisé par les propriétés terriennes
		Karguïbangou	CPR de Tounga	50	Le Groupement semencier Rey Kadadé exploite le site.
	Gaya	Bengou	CPR de Bengou	30	40 producteurs exploitent le site.
	Loga	Sokorbé	CPR de Bameye	30	Site utilisé par les propriétés terriennes
		Loga	CPR de Sarguadji	30	Site utilisé par les propriétés terriennes
	Tibiri	Guéchemé	CPR de Wassangou	60	Les anciens propriétaires terriens ont récupéré leurs champs.

Région	Département	Commune	Centre	Superficie (ha)	Utilisation actuelle
		Tibiri	CPR d'Afolé	60	Site transformé en CEG, infrastructures complètement dégradé
		Guéchémé	CRMS de Guéchémé	62	La Direction Régionale de l'Agriculture (DRA) de Dosso continue la production des semences R1 au gré des appuis qu'elle reçoit de la part de certains projets.
<b>Total CFJA</b>				<b>100</b>	
<b>Total CPR</b>				<b>570</b>	
<b>Total CRMS</b>				<b>62</b>	
<b>Total Dosso</b>				<b>732</b>	
<b>Tillabéry</b>	Kollo	N'Dounga	CFJA de N'Dounga	0	Le centre est occupé par le Service National de Participation (SNP)
		Dantchandou	CFJA de Banizoumbou	0	Le centre est actuellement géré par le ministère de l'hydraulique qui organise des formations en hydraulique
		Hamdallaye	CRMS de Hamdallaye	70	Les terres sont exploitées par les populations
	Say	Guéladio	CPT de Guéladio	47	le site a un titre foncier privé et est exploité par 12 producteurs
		Say	CPT Karé	50	UN Centre de Santé Intégré (CSI) a été construit sur le site du CPT

Région	Département	Commune	Centre	Superficie (ha)	Utilisation actuelle
	Balleyara	Tagazar	CTP Winditan	45	Le centre a été créé par la FAO. Le centre a été rétrocédé par le Ministère de l'Agriculture à la plate-forme Paysanne du Niger
	Filingué	Bonkougou	CPT de Chiwil	50	Les propriétaires terriens exploitent les terres
		Filingué	CPT d'Ichiguine	50	UN Centre de Santé Intégré (CSI) a été construit sur le site du CPT
		Tondikandia	CPT de Fandou	50	Une partie du terrain a été lotie et des constructions ont été réalisées sur le terrain
	Oualam	Simiri	CTP Simiri	50	Les terres sont exploitées par les propriétaires terriens ; Les bâtiments sont occupés par des producteurs
		Tondikiwindi	CPT de Tondikiwindi	50	Les propriétaires terriens exploitent les terres
<b>Total CFJA</b>				<b>0</b>	
<b>Total CRMS</b>				<b>70</b>	
<b>Total CPT</b>				<b>392</b>	
<b>Total Tilabéry</b>				<b>462</b>	
<b>Tahoua</b>	Tahoua	Kalfou	CPT Toudouni	40	Cultivé par les anciens propriétaires des terres
	Illéla	Badaguichiri	CPT Yama	50	Cultivé par les anciens propriétaires des terres
		Illela	CPT Azaou	50	Cultivé par les anciens propriétaires des terres

Région	Département	Commune	Centre	Superficie (ha)	Utilisation actuelle
		Tajaé	CPT Karayé	50	Cultivé par les anciens propriétaires des terres
	Keita	Keita	CPT Intchimia	50	cultivé par les paysans
	Madaoua	Bangui	Doukou-Doukou	63	Cultivé par les producteurs multiplicateurs des semences, les Projets et la DRA dans les années antérieures mais depuis 2017 cultivé dans le cadre du SAPEP
<b>Total CRMS</b>				<b>63</b>	
<b>Total CPT</b>				<b>240</b>	
<b>Total Tahoua</b>				<b>303</b>	
<b>Maradi</b>	Madarounfa	Madarounfa	CPR de Madarounfa	37,5	L'exploitation de 30 ha et les 5 ha de bois sont mis en location par la mairie. Les infrastructures sont disponibles mais la superficie de 2,5 ha réservée aux infrastructures sont occupés par le CFM et le CET'
		Dan Issa	CPR de Dan Issa	37,5	L'exploitation est mise en location par la mairie. La superficie réservée aux infrastructures et les infrastructures réhabilitées sont occupées par un collège d'enseignement général (CEG).  La superficie de bois est occupée par le CFM ;
		Djirataoua	CPR d'Atchidakofoto	37,5	L'exploitation est mise en location par la mairie. Les infrastructures ont été réhabilitées et la

Région	Département	Commune	Centre	Superficie (ha)	Utilisation actuelle
					superficie qui leur est affectée est occupée par un CEG. Les 5 ha de bois sont disponibles
		Sarkin yama	CPR de Sarkin yama	37,5	28 ha de l'exploitation sont inoccupés et 2 ha sont occupés par le CFM. La superficie affectée aux infrastructures et les bâtiments réhabilités sont occupés par une radio communautaire ;
			CPR de Maigamdji	37,5	L'exploitation est inoccupée. La superficie réservée aux infrastructures et les bâtiments réhabilités sont occupés par une école franco-arabe.  Les 5 ha de bois sont disponibles
		Djirataoua	CPR de Djirataoua	32,5	Les 30 ha de l'exploitation sont aménagés en périmètre irrigué et gérés par l'ONAHA. La superficie affectée aux infrastructures n'est pas occupée mais les bâtiments sont occupés par un collège Franco-arabe
		Gabi	CPR de Gabi	37,5	L'exploitation est mise en valeur par la mairie et le CDA.  La superficie affectée aux infrastructures et les bâtiments servant de bureau, la salle de cours d'alphabétisation, le hangar, l'étable et un puits sont disponibles. Un des bâtiments est occupé

Région	Département	Commune	Centre	Superficie (ha)	Utilisation actuelle
					par un agent d'élevage. Les 5 ha a superficie affectée au bois est disponible ;
			CPR de Maraka	37,5	29,2 ha de l'exploitation mis en valeur par la mairie et le CDA et 0,8 ha affecté à un particulier par le chef de canton. Les infrastructures (Bâtiments servant de bureau, salle de cours d'alphabétisation, d'un hangar, d'étable et un puits) et la superficie qui est leur réservée sont occupées par un CEG. Les 5 ha de bois sont disponibles ;
			CPR de N'Wala	37,5	29,2 ha de l'exploitation mis en valeur par la mairie et le CDA et 0,8 ha affecté à un particulier par le chef de canton. Les infrastructures (Bâtiments servant de bureau, salle de cours d'alphabétisation, d'un hangar, d'étable et un puits) et la superficie qui est leur réservée sont occupées par un CEG. Les 5 ha de bois sont disponibles ;
		Djirataoua	CFJA de Keguel	80	29,2 ha de l'exploitation mis en valeur par la mairie et le CDA et 0,8 ha affecté à un particulier par le chef de canton. Les infrastructures

Région	Département	Commune	Centre	Superficie (ha)	Utilisation actuelle
					(Bâtiments servant de bureau, salle de cours d'alphabétisation, d'un hangar, d'étable et un puits) et la superficie qui est leur réservée sont occupées par un CEG. Les 5 ha de bois sont disponibles ;
	Aguié	Aguié	CPR d'Aguié	37,5	32 ha d'exploitation sont mis en valeur par la mairie, 3 ha sont mis en valeur par la fédération SA'A au moyen d'un forage. La superficie affectée aux infrastructures est occupée par Vision Mondiale
		Tchadoua	CPR de Tchadoua	37,5	Toutes les infrastructures sont disponibles mais nécessite une réhabilitation. La superficie de 80 ha est disponible
	Gazaoua	Gazaoua	CPR de Gazaoua	37,5	L'exploitation est mise en valeur par la mairie. La superficie réservée aux infrastructures est disponible mais les bâtiments. La superficie affectée au bois est exploitée par le service de l'environnement
	Tessaoua	Tessaoua	CPR de Tessaoua	37,5	Les terres sont récupérées par la mairie et loties ;
			CPR d'Ourafane	37,5	Les terres sont récupérées par la mairie et loties ;

Région	Département	Commune	Centre	Superficie (ha)	Utilisation actuelle
		Koona	CPR de Koona	37,5	La superficie de l'exploitation est répartie entre la mairie qui gère 20 ha et occupe 2 ha, le CFM qui occupe 2 ha et le CES qui occupe 4 ha. La superficie réservée aux infrastructures est occupée par le CFM. Les 5 ha de bois sont transformés en champ de cultures et mise en valeur par la mairie ;
		Korgom	CPR Gabaouri	37,5	L'exploitation de 30 ha est répartie comme suit : 25 ha sont mis en valeur via location par la mairie. et 5 ha sont occupés par le CEG et la medersa. Les 5 ha de bois sont gérés par le village. La superficie affectée aux infrastructures et les bâtiments sont occupés par le service de l'environnement :
		Hawandawaki	CPR de Dodori	37,5	L'exploitation est inoccupée. La superficie affectée aux infrastructures et les bâtiments en assez bon état sont occupés par les enseignants. Les 5 ha de bois sont disponibles.



Région	Département	Commune	Centre	Superficie (ha)	Utilisation actuelle
	Guidan Roundji	Sae Saboua	CPR de Sae Saboua	37,5	L'exploitation est mise en valeur par la par la mairie ; La superficie affectée aux infrastructures et les infrastructures sont occupés par le CEG .La superficie réservée au bois est occupée par un marché (1ha), le CFM (1ha) et l'inspection primaire (3ha)
		Chadakori	CPR de Chadakori	37,5	L'exploitation est mise en valeur par la mairie. La superficie affectée aux infrastructures est occupée par Vision Mondiale. Les 5 ha de bois sont occupés par des écoles et la maison du paysan
		Guidan Roundji	CPR de Souloulou	37,5	33 ha de l'exploitation sont mis en valeur par la population ; 2 ha sont occupés par l'école primaire et l'école franco-arabe
			CPR d'Ajia	37,5	32 ha de l'exploitation sont mis en valeur par la mairie, 3 ha sont occupés par un CEG. Une partie de la superficie réservée aux infrastructures (1,5 ha) et les bâtiments sont occupés par les enseignants

Région	Département	Commune	Centre	Superficie (ha)	Utilisation actuelle	
		Chadakori	CRMS de Kouroungoussaou	80	La superficie de l'exploitation de 60 ha est disponible. Toutes les infrastructures nécessitent une réhabilitation.	
<b>Total CFJA</b>				<b>80</b>		
<b>Total CRMS</b>				<b>80</b>		
<b>Total CPR</b>				<b>782,5</b>		
<b>Total Maradi</b>				<b>942,5</b>		
<b>Zinder</b>	Mirriah	Mirriah	CPT de Falki	42	Aucune infrastructure	
		Dogo	Dogo	CPT de Dogo	20	Aucune infrastructure. Un centre de formation y a été construit sur 2 ha.
				CPT de Gada	24	Aucune infrastructure
	Damagaram Takaya	Damagaram Takaya	CPT de Damagaram Takaya	50	Le site est largement occupé par des habitations.	
		Guidimouni	CPT de Guidimouni	58	1 bureau, 1 classe, 1 magasin et 1 puits en mauvais état ; 1 pluviomètre en bon état	
	Takiéta	Garagoumssa	CPT de Koundoumaoua	63	Bâtiment (2 bureaux et 1 magasin), 2 ha sont occupés par une école franco-arabe, 12 maisons et 4 parcelles	
	Magaria	Magaria	CPT de Satomawa	50,63	Aucune infrastructure	
		Bandé	CPT de Bandé	60	1 puits utilisé par la population	
		Wacha	CPT de Gayi	50	Aucune infrastructure	

Région	Département	Commune	Centre	Superficie (ha)	Utilisation actuelle
		Magaria	CRMS d'Angoual Gamdji	61,25	Infrastructures en état passable
		Kwaya	CPT de Nafouta	93,9	Aucune infrastructure
	Dungas	Dungass	CPT Garin Zabeye	67,1	1 seul forage exploité par la population du Village Site exploité par les anciens propriétaires du terrain
	Kantché	Kantché	CPT Dan Goudaou	50	Aucune infrastructure
		Matameye	CPT Kawari	75	Aucune infrastructure
		Doungou	CPT Doungou	50	Aucune infrastructure
		Tsaouni	CPT Dadin Kowa	50	Aucune infrastructure
	<b>Total CRMS</b>			<b>61,25</b>	
<b>Total CPT</b>			<b>803,63</b>		
<b>Total Zinder</b>			<b>864,88</b>		
<b>Diffa</b>	Département de Diffa	Diffa	CFJA Diffa	0	Occupée par la compagnie militaire de Diffa
			CRMS	6	Créé en 2014
<b>Total CFJA</b>			<b>0</b>		
<b>Total CRMS</b>			<b>6</b>		
<b>Total Diffa</b>			<b>6</b>		
<b>Agadez</b>	Département de Tchirozérine		CRMS	6	Créé en 2014

Région	Département	Commune	Centre	Superficie (ha)	Utilisation actuelle
Total CRMS				6	
Total Agadez				6	
Total Général CFJA				180	
Total Général CRMS				348,25	
Total Général CPR				1 352,5	
Total Général CPT				1 435,63	
Total Général				3 316,38	

Les CFJA, les CPR et les CPT étaient destinés à la formation des jeunes agriculteurs sur les techniques agricoles. A la fin du cycle de formation, les jeunes agriculteurs formés recevaient à crédit une paire des bœufs et des matériels agricoles.

Les CPR de la Région de Dosso ont été créés dans le cadre des activités du Projet de Développement Rural (PDR) de Dosso qui a été financé par la Banque mondiale (IDA) et mis en œuvre au cours des années 1980.

Les CPT de la Région de Tillabéry ont été créées entre 1977 et 1982 dans le cadre des activités du Projet Productivité Niamey (PPN) qui a été financé par l'USAID et mis en œuvre au cours des années 1980.

Les CPT de la Région de Tahoua ont été créés dans le cadre des activités de deux projets :

- les CPT de Toudouni (Tahoua) et d'Intchimia (Keita) ont été créés en 1982 dans le cadre des activités du projet productivité Tahoua (PPT) financé par la République Fédérale d'Allemagne ;
- les CPT situés dans le département d'Illéla (Yama, Azaou, et Karayé) ont été créés dans le cadre des activités du projet Badéguichiri financé par le Fonds Européen de Développement (FED).

Les CPR de la Région de Maradi ont été créés dans le cadre des activités des projets de développement rural de Maradi dont le premier projet est entré en vigueur le 6 octobre 1976 et devint opérationnel au cours de la campagne agricole 1977/78.

Les CPT de la Région de Zinder ont été créés au cours des années 1970 dans le cadre des activités du projet productivité 3M financé par le Fonds Européen de Développement (FED) qui a démarré en 1972.

Suite à une réforme des méthodes d'interventions et de formation en milieu rural les formations dans les centres ont été progressivement abandonnées à travers le pays. Avec l'arrêt des formations des jeunes agriculteurs dans ces centres, les infrastructures et les terres ont été de fait abandonnées et jusqu'à aujourd'hui aucune nouvelle option d'utilisation des centres n'a été initiée.

Les Centres Régionaux de Multiplication des Semences ont été créés au cours de la première phase du Projet Céréalière National (PCN) qui a financé la construction et l'achat des

équipements initiaux d'une Ferme Semencière de Base (FSB) à Lossa et de cinq Centres Régionaux de Multiplication de Semences (CRMS) dans les anciens départements de Tillabery (Hamdallaye), Dosso (Guéchémé), Tahoua (Doukou-Doukou), Maradi (Kouroungoussao) et Zinder (Angoul-Gamdji). Le Programme Céréaliier National (PCN) a pris fin le 30 Juin 1989. A la fin du PCN un Plan d'Action pour la Réforme de la Politique Semencière au Niger a été adopté afin d'épauler les différentes régions à mettre en place un programme de production, de conditionnement et de distribution de semences et de plants.

**Au niveau de cinq (5) régions visitées l'idée d'utiliser les centres (CPT, CPR, CFJA et CRMS) pour produire des semences de qualité par les systèmes communautaires a été bien accueillie et aucune opposition n'a été enregistrée à ce sujet. Toutefois depuis l'abandon de ces centres par les services techniques de l'agriculture, on constate aujourd'hui que ces centres se trouvent dans des situations très variées d'une région à une autre ou même au sein d'une région donnée.**

Les CPR de la Région de Maradi constituent un cas particulier car ils sont dans leur majorité mis en valeur via location par les mairies. Cette particularité des CPR de Maradi trouve semble-t-il son fondement dans le dédommagement des propriétaires des terres des centres. Mais il faut dire qu'aucun document relatif à cette opération de dédommagement ne nous a été présenté. Même si cette opération a eu lieu, ce n'est pas au moment de l'affectation initiale de ces terres aux services agricoles.

En effet pour toutes les régions du Niger, l'affectation initiale des terres des centres aux services agricoles a été fondée sur les pouvoirs des chefs coutumiers.

Dans le contexte historique de cette affectation, le régime de propriété foncière et les usages suivis en la matière relevaient du droit coutumier. Les chefs traditionnels sont considérés comme les gardiens de toutes les terres qui sont de leur ressort (village) dont ils sont habilités à accorder l'usufruit aux chefs de famille. De plus, ils doivent arbitrer les conflits entre voisins ou héritiers et ont dans certaines conditions le droit d'attribuer les terres restées libres à des agriculteurs étrangers ainsi qu'à exproprier les terres pour répondre aux besoins de la collectivité. En théorie, la communauté pourrait récupérer toutes les terres à la mort ou au départ des usufruitiers mais en pratique les terres sont transmises par héritage d'un membre de la famille à l'autre et les chefs n'ont aucun pouvoir sur les droits de propriété s'exerçant sur les terres mises en valeur et cultivées.

En conformité avec les différentes dispositions, les affectations initiales ont donc été opérées. Dans certaines régions il a d'ailleurs été porté à notre connaissance que les terres sur lesquelles les centres ont été implantés n'étaient pas exploitées.

Aujourd'hui pour mieux asseoir une production communautaire des semences de qualité au niveau de ces centres, une réaffectation de ces terres est nécessaire. Pour ce faire un affinement de l'état actuel des centres établis par les DRA s'impose.

**Après avoir identifié les usagers actuels des terres des centres de manière précise, la restitution de ces centres aux services agricoles pour une production communautaire des semences de qualité sera de mise avec les autorités coutumières et administratives au regard des lois et règlements en vigueur en la matière.**

Comme d'ailleurs suggéré au cours des ateliers de travail qui ont été organisés dans les régions, avant de démarrer la production communautaire des semences dans les anciens centres, une clarification du statut actuel des terres des centres est incontournable. **La**

**référence aux détenteurs de la mémoire des terroirs concernés devrait être mise en avant pour cette action.**

D'ores et déjà il y a lieu de noter que cette clarification du statut foncier ne concerne que les CPT/CPR/CFJA où les activités de formation dispensées par les services agricoles ont été interrompues. Quant aux CRMS, le problème de clarification ne se pose pas puisque les activités de production des semences ont été maintenues.

## **V. VISION STRATEGIQUE**

Dans un horizon de 10 ans et au terme de la mise en œuvre de la stratégie, les systèmes communautaires de production des semences de qualité, maîtriseront parfaitement toutes les techniques de productions de semences de qualité, respecteront la réglementation en vigueur, seront financièrement viables et contribueront à hauteur de 50% à la quantité globale des semences certifiées produites sur le territoire national.

Dès la deuxième année de mise en œuvre de la stratégie ces structures seront en mesure de vendre la totalité des semences produites dont au moins 75% de cette quantité aux agriculteurs de leurs zones d'influence.

## VI. CADRE STRATEGIQUE

Au regard des difficultés, des problèmes et des contraintes identifiés au cours du diagnostic et des ateliers régionaux de travail, et pour atteindre les objectifs globaux retenus dans la vision, nous avons retenus sept (7) objectifs stratégiques ci-dessous :

- améliorer l'accès des systèmes communautaires aux semences de base et aux engrais ;
- assurer un meilleur appui-conseil, une meilleure information et une meilleure formation des systèmes communautaires ;
- Assurer une meilleure organisation des systèmes communautaires de production des semences de qualité et former et informer ces acteurs ;
- garantir les meilleures conditions d'une certification effective de la production des semences ;
- trouver des solutions aux problèmes d'infrastructures de stockage et de conditionnement des semences ;
- mettre en place des mécanismes permettant aux OP de vendre leurs semences aux périodes appropriées et à des prix rémunérateurs ;
- mettre en valeur les CPT/CPR/CFJA et les CRMS pour produire plus des semences de qualité.

L'efficacité de la stratégie sera jugée à travers :

- La contribution des OP à la satisfaction des besoins globaux en semences de qualité (Pourcentage de la quantité des semences produites par rapport à la quantité totale des semences) ;
- les quantités des semences vendues par les OP par rapport aux semences produites par les OP ;
- le nombre des producteurs membres des OP dont les semences ont été certifiées par rapport au nombre total des membres des OP ayant participé à la production des semences. ;
- l'équilibre financier des OP.

La durée de mise en œuvre de la stratégie est fixée à 10 (dix) ans.



## VII. PLAN OPERATIONNEL ET PLAN D' ACTIONS

Le plan opérationnel et le plan d'actions ont pour objectif de lister les actions clés relatives aux objectifs définis dans le cadre stratégique. Pour chaque action clé à mener, il sera précisé:

- la cible ;
- le but de l'action,
- la périodicité ou le délai dans le cas d'actions ponctuelles ;
- le responsable ;
- le budget.

Dans le tableau ci-dessous, les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs globaux de la stratégie ont été identifiées et mises en relation avec les objectifs stratégiques. Les cibles auxquelles ces actions sont destinées, le but de chaque action, la périodicité, le responsable et les partenaires sont précisés.

**Tableau 4 : Plan opérationnel**

Objectifs stratégiques	Actions	Cibles	Buts de l'action	Périodicité ou délai	responsable et les partenaires associés
1. Améliorer l'accès des systèmes communautaires aux semences de base et aux engrais ;	1.1. Renforcer les capacités des institutions de recherche toute autre institution agréée pour la production des semences de base	INRAN et toute autre institution agréée	Mettre à la disposition des OP des quantités des semences de base suffisantes et adaptées aux nouvelles agro-climatiques	Activités permanentes	DGA et DG INRAN
	1.2. Mettre en place un mécanisme de crédit de campagne et aider les OP à accéder aux différents mécanismes existants destinés au développement de la production agricole (FISAN)	OP	Permettre aux OP d'acquérir plus facilement les intrants agricoles en quantités souhaitées et en temps opportun	Au plus tard avant fin avril de chaque année	DRA, DDA, et responsables des fédérations
	1.3. Elargir la gamme des cultures pour les activités de production des semences	INRAN	Satisfaire les besoins divers en semences de base de différentes cultures	Activité permanente	INRAN et CERRA
	1.4. Mettre en relation les systèmes communautaires avec des partenaires capables de leur fournir des intrants agricoles (Semences de base et engrais) sur la base d'un contrat ferme	OP et entreprises semencières	Améliorer le contrat existant entre les OP et les semencières	Chaque année avant fin avril	DACPOR, DRA et DDA

Objectifs stratégiques	Actions	Cibles	Buts de l'action	Périodicité ou délai	responsable et les partenaires associés
2. Assurer un meilleur appui-conseil et une meilleure information des systèmes et une meilleure organisation des systèmes communautaires de production des semences de qualité	2.1. Renforcer les capacités organisationnelles des OP	OP	Aider les OP à comprendre les fondements des organisations des producteurs, leurs principes de fonctionnement et leur intérêt	En début de la 1 <sup>ère</sup> année de mise en œuvre de la stratégie	DRA, DDA, CRA, APCA et Fédérations
	2.2. Informer les systèmes communautaires sur les différents enjeux des semences certifiées	OP	Amener les OP à déclarer toutes les superficies sur lesquelles elles comptent faire la production des semences et à respecter tout le processus permettant la certification des semences.	Activité permanente	DCCS, DRA et DDA et fédérations
	2.3. Informer les systèmes communautaires sur les normes et les techniques de production des semences certifiées	OP	Amener les OP à respecter les normes	Activité permanente	DRA et DDA responsable, DCCS associée
	2.4. Renforcer les capacités des producteurs en techniques de production des semences	OP	Améliorer la productivité des systèmes de production	Activité permanente	DRA responsable, DDA et DCA associés
	2.5. Orienter les systèmes communautaires vers la Maison de l'Entreprise pour obtenir tous	OP	Permettre aux OP de remplir toutes exigences administratives pour	1 <sup>ère</sup> année de mise en œuvre de la stratégie	APCA, CRA et fédérations responsables,

Objectifs stratégiques	Actions	Cibles	Buts de l'action	Périodicité ou délai	responsable et les partenaires associés
	les documents nécessaires qui leur permettent de participer aux appels d'offres pour la fourniture des semences de qualité ;		prétendre aux marchés publics		DDA et DRA associées
	2.6. Mettre en réseaux les systèmes communautaires de production des semences de qualité ;	OP	Faciliter la circulation et les échanges d'information	1 <sup>ère</sup> année de mise en œuvre de la stratégie	APCA, DRA, DDA, CRA et Fédérations
	2.7. Diffuser les textes législatifs et réglementaires sur la production des semences certifiées ;	OP	Comprendre les textes pour une meilleure application	1 <sup>ère</sup> année de mise en œuvre de la stratégie	DRA, DDA et CDA
	2.8. Amener tous les acteurs semenciers à respecter intégralement la législation et la réglementation semencière	OP, DRA, DDA, entreprises semencières	Produire des semences de qualité	Chaque année	DCCS
	2.9. Renforcer les capacités des agents des services agricoles et des techniciens-semences ;	CDA et techniciens-semences	Améliorer l'efficacité des interventions des agents	Chaque année	DDA et DRA
	2.10. Aider les systèmes communautaires à mieux identifier les besoins en semences	OP	Rationaliser la production aux différents niveaux de production	Chaque année	DDA, DRA, Fédérations, CRA

Objectifs stratégiques	Actions	Cibles	Buts de l'action	Périodicité ou délai	responsable et les partenaires associés
	des producteurs et à mieux planifier ainsi la production des semences et aussi à mieux identifier leurs besoins en semences de base				
3. Garantir les meilleures conditions d'un contrôle effectif de la production des semences					
	3.1. Assurer le contrôle de la production à tous les niveaux	DRA, DDA	Produire des semences certifiées	Chaque année	DCCS
	3.2. Renforcer les capacités techniques des inspecteurs semenciers ;	Inspecteurs des semences	Mieux assurer les contrôles à tous les niveaux	1 <sup>ère</sup> année de mise en œuvre de la stratégie	DGA/DCCS
	3.3. augmenter le nombre des inspecteurs au niveau des régions, des départements et des communes ;	Cadres de l'agriculture	Assurer les activités de contrôle de manière satisfaisante	1 <sup>ère</sup> année de mise en œuvre de la stratégie	DGA
	3.4. Mettre des moyens financiers et matériels conséquents à la disposition des inspecteurs et des techniciens de laboratoire des semences pour leur permettre d'accomplir correctement leurs activités ;	DRA et DDA	Assurer les activités de contrôle de manière satisfaisante	Chaque année	DGA

Objectifs stratégiques	Actions	Cibles	Buts de l'action	Périodicité ou délai	responsable et les partenaires associés
4. Trouver des solutions aux problèmes d'infrastructures de stockage et de conditionnement des semences	4.1. Aider les OP à trouver des solutions aux problèmes de stockage	OP	Mise en place des infrastructures adéquates de stockage des semences	Toute la période de mise en œuvre de la stratégie	DGA et Fédérations, partenaires techniques et financiers
	4.2. Mettre en place deux infrastructures de conditionnement par région : réhabiliter les infrastructures déjà existantes au niveau des centres semenciers régionaux et mettre en place une deuxième infrastructure de conditionnement	OP	Produire des semences de qualité	1 <sup>ère</sup> année de mise en œuvre de la stratégie	MAG/EL/DGA
5. Mettre en place des mécanismes permettant aux OP de commercialiser leurs semences aux périodes appropriées	5.1. Renforcer les capacités financières des OP	OP	Permettre aux OP d'accéder facilement aux intrants agricoles	Chaque année	APCA, DRA et Fédérations
	5.2. Développer les activités de marketing	OP	Mieux vendre les semences	Chaque année	APCA, CRA et Fédérations
	5.3. Identifier des partenaires susceptibles de mettre en place de fonds de commercialisation des semences au bénéfice des systèmes communautaires	Partenaires techniques et financiers	Assurer la commercialisation des semences	Chaque année	DGA et Fédérations, DRA et CRA

Objectifs stratégiques	Actions	Cibles	Buts de l'action	Périodicité ou délai	responsable et les partenaires associés
	5.4. Mettre en place un mécanisme de subvention de la consommation des semences de qualité : faciliter l'accès de semences certifiées aux producteurs	OP	Faciliter l'accès des semences aux consommateurs tout en assurant l'écoulement des semences	1 <sup>ère</sup> année de mise en œuvre de la stratégie	DGA, Projets et programmes de développement
	5.5. Faire de systèmes communautaires les principaux fournisseurs des Maisons du Paysans en semences certifiées	Les Maisons du Paysan	Assurer une satisfaction des besoins en semences des producteurs tout en assurant l'écoulement des semences	Chaque année	DGA, DRA, DDA, CRA
	5.6. Faire un plaidoyer auprès du gouvernement pour qu'une partie de la quantité des semences à acheter par l'Etat et ses partenaires soient fournies par les systèmes communautaires	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère des Finances, Ministère du Commerce, Primate, Présidence	Soutenir les véritables producteurs des semences et fournir des semences de qualité aux producteurs à l'occasion des opérations de distribution	Chaque année	Fédération, RECA et DGA
	5.7. Privilégier les achats locaux des semences par l'Etat et ses partenaires : ramener le processus au niveau des régions	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère des Finances, Ministère du Commerce,	Soutenir les véritables producteurs des semences et fournir des semences de qualité aux producteurs à l'occasion des opérations de distribution	Chaque année	Fédération, CRA et DGA

Objectifs stratégiques	Actions	Cibles	Buts de l'action	Périodicité ou délai	responsable et les partenaires associés
		Primature, Présidence			
	5.8. Développer la demande locale : bien identifier la clientèle locale, bien quantifier ses besoins et susciter la demande	OP des consommateurs des semences	Assurer le maximum de vente des semences dans les zones de production	Chaque année	DRA, DGA/DCCS, CRA
	5.9. développer des marchés de vente des semences à des périodes appropriées	Consommateurs des semences certifiées	Assurer le maximum de vente des semences dans les zones de production	Chaque année	CRA
	5.10. poursuivre les émissions radio pour informer les producteurs de l'existence des marchés et des semences disponibles	Les producteurs et leurs organisations	Assurer le maximum de vente des semences dans les zones de production	Chaque année	CRA
6. Mettre à contribution les CPT/CPR/CFJA et les CRMS pour produire plus des semences de qualité	6.1. Affiner l'état des lieux des CPT/CPR/CFJA pour identifier tous les exploitants actuels des terres des centres	Les autorités coutumières et administratives, les collectivités territoriales	Identifier les exploitants actuels des centres pour mieux entreprendre toutes les démarches pour les nouvelles affectations des centres aux services agricoles	Dès l'adoption de la stratégie	DRA
	6.2. Contacter les chefs coutumiers et les services administratifs appropriés pour une nouvelle affectation des	Les autorités coutumières et administratives, les	Nouvelles affectations des terres et des infrastructures encore	Dès l'adoption de la stratégie	DRA



Objectifs stratégiques	Actions	Cibles	Buts de l'action	Périodicité ou délai	responsable et les partenaires associés
	terres des centres aux services agricoles dans le cadre du développement des activités semencières	collectivités territoriales	existantes aux services agricoles		
	6.3. Promouvoir la mise en place des OP (Groupements, des unions ou des coopératives) pour la production des semences au niveau des centres ;	Les exploitants actuels des centres et les producteurs environnants	Mettre en place des OP de production des semences	1 <sup>ère</sup> année de mise en œuvre de la stratégie	DDA et DRA
	6.4. Former les OP mises en place aux techniques de techniques de production, sur les normes techniques, sur la législation et la réglementation semencières	Les nouvelles OP de production des semences implantées dans les centres	Doter les nouvelles OP en connaissances techniques nécessaires à la conduite des activités de production des semences	1 <sup>ère</sup> année de mise en œuvre de la stratégie	DRA et DDA

**Tableau 5 : Plan d'actions**

Objectifs stratégiques	Actions	Unité	Cible 2028	Cout unitaire (milliers FCFA)	Cout (milliers FCFA)											
					An1	An2	An3	An4	An5	An6	An7	An8	An9	An10	Total	
1. Améliorer l'accès des systèmes communautaires aux semences de base et aux engrais ;	1.1. Renforcer les capacités des institutions de recherche toute autre institution agréée pour la production des semences de base	Tonnes (Semences de base)	284 Tonnes	1 500	141 000	141 000	141 000	28 500	28 500	28 500	28 500	28 500	28 500	28 500	622 500	
	1.2. Mettre en place un mécanisme de financement de campagne et aider les OP à accéder aux différents mécanismes existants destinés au développement de la production agricole (FISAN)	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	0
	1.3. Elargir la gamme des cultures pour les activités de production des semences	Cultures	3	50 000	50 000	50 000	50 000									150 000
	1.4. Mettre en relation les systèmes communautaires avec des partenaires capables de leur fournir des intrants agricoles (Semences de base et engrais) sur la base d'un contrat ferme	nombre de contrats signés	60	15 000	300 000	300 000	300 000									

2. Assurer un meilleur appui-conseil et une meilleure information des systèmes et une meilleure organisation des systèmes communautaires de production des semences de qualité	2.1. Renforcer les capacités organisationnelles des OP	Nombre d'OP	51	7 000	140 000	140 000	77 000									357 000
	2.2. Informer les systèmes communautaires sur les enjeux des semences certifiées	Nombre de séances	51	5 000	100 000	100 000	55 000									255 000
	2.3. Informer les systèmes communautaires sur les normes et les techniques de production des semences certifiées	Nombre de séances	54	5 000	35 000	25 000	45 000	55 000	30 000	25 000	20 000	10 000	10 000	10 000	265 000	
	2.4. Renforcer les capacités des producteurs en techniques de production des semences	Nombre de séances	40	7 000	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000	280 000	
	2.5. Orienter les systèmes communautaires vers la Maison de l'Entreprise pour obtenir tous les documents nécessaires qui leurs permettent de participer aux appels d'offres pour la fourniture des semences de qualité ;	Nombre de séances	20	3 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	60 000	
	2.6. Mettre en réseaux les systèmes communautaires de production des semences de qualité ;	Nombre de réseaux	9	5 000		45 000									45 000	

	2.7. Diffuser les textes législatifs et réglementaires sur la production des semences certifiées ;	Nombre de séances	10	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	80 000
	2.8. Amener tous les acteurs semenciers à respecter intégralement la législation et la réglementation semencière	Nombre de séances	10	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	50 000
	2.9. Renforcer les capacités des agents des services agricoles et des techniciens-semences ;	Nombre d'ateliers de formation/recyclage	20	7 000	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	140 000
	2.10. Aider les systèmes communautaires à mieux identifier les besoins en semences des producteurs et à mieux planifier leurs productions ainsi qu'à mieux identifier leurs besoins en semences de base	Nombre d'ateliers de formation/recyclage en planification	10	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	70 000
	3.1. Assurer le contrôle de la production à tous les niveaux	Nombre de contrôles réalisés	800	5 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	4 000 000
	3.4. Renforcer les capacités techniques des inspecteurs semenciers ;	Nombre de sessions de formation/recyclage	20	10 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	200 000

	3.5. Rehausser le nombre des inspecteurs au niveau des régions, des départements et des communes ;	Nombre de nouveaux inspecteurs nommés	80	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	0
	3.6. Mettre des moyens financiers et matériels conséquents à la disposition des inspecteurs et des techniciens de laboratoire des semences pour leur permettre d'accomplir correctement leurs activités ;	Nombre d'inspecteurs et techniciens laboratoires dotés en équipements	150	9 700	630 500	630 500	194 000									1 455 000
4. Trouver des solutions aux problèmes d'infrastructures de stockage et de conditionnement des semences	4.1. Aider les OP à trouver des solutions aux problèmes de stockage	Nombre d'OP bénéficiaires de magasins de stockages	80	10 000	300 000	300 000	200 000									800 000
	4.2. Mettre en place deux infrastructures et équipements de conditionnement par région : réhabiliter les infrastructures déjà existantes au niveau des centres semenciers régionaux et mettre en place une deuxième infrastructure de conditionnement	Nombre d'OP bénéficiaires	5	50 000	100 000	100 000	50 000									250 000

5. Mettre en place des mécanismes permettant aux OP de commercialiser leurs semences aux périodes appropriées	5.1. Renforcer les capacités financières des OP	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	0	
	5.2. Développer les capacités des OP en marketing	Nombre d'ateliers de formations	80	7 000	196 000	182 000	182 000									560 000	
	5.3. Identifier des partenaires susceptibles de mettre en place des fonds de commercialisation des semences au bénéfice des systèmes communautaires	Nombre de partenaires identifiés	24	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	0
	5.4. Mettre en place un mécanisme de subvention des prix des semences certifiées aux utilisateurs ;	Montant de la subvention	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	0
	5.5. Faire des systèmes communautaires les principaux fournisseurs des Maisons du Paysans en semences certifiées	Quantité de semences fournies par les OP aux maisons des paysans	64 001 tonnes	850	4 816 950	4 816 950	4 816 950	5 100 000	5 525 000	5 525 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	54 400 850
	5.6. Faire un plaidoyer auprès du gouvernement pour qu'une partie de la quantité des semences à acheter par l'Etat et ses partenaires soient fournies par les systèmes communautaires	Nombre de plaidoyer réalisés auprès du Gouvernement	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	0

	5.7. Privilégier les achats locaux des semences par l'Etat et ses partenaires : ramener le processus au niveau des régions	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	0
	5.8. Développer la demande locale : bien, identifier la clientèle locale, quantifier ses besoins et susciter la demande	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	0
	5.9 développer des marchés de vente des semences à des périodes appropriées	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	0
	5.10. poursuivre les émissions radio pour informer les utilisateurs de l'existence des marchés et des semences disponibles	Nombre d'émissions	4 380	100	43 800	43 800	43 800	43 800	43 800	43 800	43 800	43 800	43 800	43 800	43 800	438 000
6. Mettre à contribution les CPT/CPR/CFJA et les CRMS pour produire plus des semences de qualité	6.1. Affiner l'état des lieux des CPT/CPR/CFJA pour identifier tous les exploitants actuels	Nombre de missions réalisées par les DRA	24	500	12 000											12 000

	6.2. Contacter les chefs coutumiers et les services administratifs appropriés pour une nouvelle affectation des terres des centres aux services agricoles dans le cadre du développement des activités semencières	Nombre de réunions réalisées	73	2 000	146 000													146 000
	6.3. Promouvoir la mise en place des OP (Groupements, des unions ou des coopératives) pour la production des semences au niveau des centres ;	Nombre de missions de sensibilisation réalisée au niveau national	8	5 000	40 000													40 000
	6.4. Former les OP mises en place aux techniques de techniques de production, sur les normes techniques, sur la législation et la réglementation semencières	Nombre d'ateliers de formation organisés	60	2 000	60 000	40 000	20 000											120 000
<b>TOTAL GENERAL</b>																		<b>65 696 350</b>



## **VIII. VALIDATION DE LA STRATEGIE**

Le document de la stratégie d'appui aux systèmes communautaires a été validé au cours de l'atelier national de travail qui a regroupé les cadres centraux de la DGA et les directeurs régionaux de l'agriculture, les inspecteurs régionaux des semences, les Secrétaires Généraux Adjointes des Régions, la société civile, le représentant du HC3N, le représentant du RECA tenu à Bangoula (Département de Kolo/Région de Tillabéry) le lundi 6 août 2018.

Pour asseoir la stratégie comme document de travail, un projet d'arrêté validé par l'atelier auquel est joint le document finalisé de la stratégie sera soumis à Mr le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage pour signature.

## **IX. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE**

Une fois adoptée par arrêté ministériel la stratégie doit être immédiatement mise en œuvre. Il incombe à la DGA d'identifier les sources de financement potentielles et entreprendre un plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires.

Le budget de la mise en œuvre de la stratégie a été évalué à soixante-cinq milliards six cent quatre-vingt-seize millions trois cent cinquante mille (65 696 350 000) francs CFA.

Chaque année un planning d'activités détaillé pour chaque action clé mise en exergue dans la stratégie doit être élaboré par la DGA. Il s'agira notamment de préciser les coûts, les périodes et les indicateurs de performance des activités à réaliser.

## **ANNEXE 1 : Bibliographie**

1. ITIL® - Principes de la stratégie des services, Version 1.0A, Mars 2017,
2. La Politique Semencière Nationale, Ministère de l'Agriculture, décembre 2012 ;
3. Rapport du Forum National sur les semences, 4-6 avril 2018, Niamey ;
4. Annuaire national 2018 des disponibilités en semences des variétés améliorées, ministère de l'agriculture et de l'élevage
5. Rapport sur la synthèse du contexte du sous-secteur Semences au Niger, rapport final, 10 avril 2018 ;
6. Guide méthodologique : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication et de marketing communal ;
7. Point sur la disponibilité en semences améliorées dans la Région de Zinder, Equipe CRA de Zinder, Mai 2018

## **ANNEXE 2 : Termes de Références**

### **I. Contexte et justification**

Le Niger, pays enclavé et situé en plein cœur du Sahel, couvre une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup> dont seulement 12% est consacré aux activités agricoles. Sa population est estimée à environ 17 138 707 habitants (RGPH, 2012). C'est un pays aride dont plus de 75% du territoire reçoit moins de 300 mm et 1% enregistre plus de 600 mm de pluie par an. Cette aridité en fait une zone relativement peu peuplée et presque marginale au plan agricole en comparaison avec d'autres pays d'Afrique de l'ouest. Près de 80% des 17 138 707 d'habitants que compte le pays, vit dans une bande de terre large de 200 km et longue d'environ 1500 km. C'est une population jeune (la moitié à moins de 15 ans) et qui connaît l'un des plus forts taux de croissance démographique dans le monde (3,9%). Les activités agropastorales constituent la base des moyens d'existence des populations et de la richesse nationale. Elles sont les principales sources d'emploi pour 87% de la population et contribuent au PIB national à hauteur de 45,2% (stratégie i3N, 2012).

Les terres agricoles représentent 15 millions d'hectares. Il s'agit d'une bande d'environ 200 km de large dont près de la moitié est déjà exploitée pour la production de céréales pluviales (mil et sorgho), les légumineuses (arachide et niébé) et d'autres cultures secondaires.

Les systèmes de production dominants sont des systèmes extensifs d'une agriculture pluviale. Ils se caractérisent par une faible productivité liée à l'utilisation des semences de divers «cultivars» locaux appartenant à un matériel végétal d'une grande hétérogénéité génétique. Les rendements des cultures, en particulier les céréales et le niébé, ont généralement été faibles et stagnants pendant de nombreuses années. Pourtant, il est largement reconnu qu'il existe des variétés améliorées qui peuvent être utilisées pour accroître les rendements de manière significative, très peu d'agriculteurs utilisent ces variétés. Il est également reconnu que même si les agriculteurs utilisaient ces variétés améliorées, ils n'auraient pas nécessairement une meilleure performance sans une application appropriée des engrais. Malheureusement, tout comme les semences améliorées, l'utilisation des engrais est aussi faible. Cette situation est particulièrement inquiétante dans un pays où la fertilité inhérente du sol est faible. De plus, au cours des dernières décennies, l'augmentation de la population et l'utilisation inappropriée des terres ont entraîné une baisse de la fertilité du sol, dégradant davantage la qualité de la base

fondamentale de la production agricole que constitue le sol et partant, menaçant la croissance économique

Malgré les importantes ressources investies dans le secteur du développement rural, les déficits des productions vivrières persistent, soumettant les populations à l'insécurité alimentaire. Pour inverser cette tendance, les autorités de la 7<sup>ème</sup> République ont décidé de mettre en œuvre le 18 avril 2012 l'initiative 3N : les Nigériens Nourrissent les Nigériens. Son objectif global est de contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus (i3N, 2012).

A l'échelle du pays, le Niger a défini une politique semencière nationale en 2012 avec l'appui de la FAO. Dans le cadre de cette Politique Semencière Nationale à travers l'initiative 3N, le gouvernement ambitionnait de passer d'un taux d'utilisation de semences de qualité de 8% en 2012 à 30% en 2015. L'accomplissement de cet objectif est soutenu par le choix de la pratique de subvention de l'état aux engrais et aux semences depuis la crise alimentaire de 2008 avec un rôle prédominant de la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et en Matériels Agricoles (CAIMA).

Le secteur semencier nigérien a connu trois phases au cours de son évolution, avec dans un premier temps l'intervention du secteur public qui assurait en partie la production des semences améliorées, ensuite une période de désengagement de l'Etat et de décentralisation de certaines activités avec la responsabilisation des régions, et enfin une période qui a vu l'émergence des acteurs du secteur privé.

Aujourd'hui, la disponibilité des semences de qualité est un souci permanent de tous les agriculteurs à chaque saison de culture. S'ils n'ont pas eu les moyens de conserver des grains/semences pour la prochaine saison, ils se procurent du tout-venant sur les marchés sans garantie d'homogénéité et d'adaptation des grains achetés. Même si l'agriculteur a les moyens d'acheter des semences améliorées, il est quasiment impossible pour lui de s'en procurer ou d'avoir une assurance sur leur qualité.

Cependant, malgré tous les efforts réalisés, la quantité de semences produites par les producteurs de semences qui est 7 224,21 tonnes en 2018 reste insuffisante pour atteindre l'objectif de l'initiative 3N qui est de produire 16 617,32 tonnes. Cela est dû aux raisons suivantes :

- Les difficultés d'écoulement des semences produites ;
- L'achat des semences issues des productions non contrôlées ;
- Le retrait partiel ou total des partenaires d'appui ;
- L'accessibilité et la cherté pour les petits producteurs.

A côté du système de multiplication des semences, il y a également le système de semences communautaires dont la contribution est très peu connue mais qui joue un rôle important dans le cadre de l'approvisionnement des petits producteurs ruraux en semences.

Le système communautaire de production de semences comprend des activités concernant les très petites entreprises semencières, les groupements semenciers villageois, les systèmes informels d'approvisionnement en semences et d'autres systèmes semenciers locaux appuyés par les associations et ONG. À cet égard, un système communautaire de production de semences qui fonctionne bien devrait être complémentaire aux actions du secteur public et des entreprises semencières privées. Les systèmes communautaires semenciers ont généralement pour objectifs d'accroître l'accès des agriculteurs aux variétés (souvent mais pas toujours nouvelles) et améliorer la qualité des variétés locales et améliorées grâce à l'entretien, la sélection, la manipulation et le stockage des semences.

Généralement la production de semence à l'échelle villageois reste confrontée au faible accès aux semences élités, au problème d'accès au marché et la faible relation avec les entreprises semencières, au problème de formation sur la production de semences de qualité et également le manque d'information sur les disponibilités (en dépit des efforts faits par une publication régulière du catalogue des semences), les caractéristiques et les prix des semences. A ces difficultés s'ajoutent des problèmes d'équipements et de logistiques et globalement.

## **II. OBJECTIF GLOBAL**

Le principal objectif est d'asseoir une stratégie d'appui aux systèmes de production communautaire de semences de qualité accessibles aux producteurs pour une amélioration de la productivité et de la production.

## **II.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Les objectifs spécifiques sont :

1. Elaborer un diagnostic approfondi sur la situation actuelle des systèmes communautaires de production de semences ;
2. Discuter et convenir de stratégie durable d'accès aux semences de base et semences de niveau inférieur pour une multiplication à l'échelle communautaire ;
3. Discuter et convenir de stratégies de multiplication et de distribution durables et adaptées aux conditions des producteurs ;
4. Faire le bilan de la collaboration entre les structures communautaires de production de semences et les entreprises semencières (contrats de production) et identifier des propositions d'actions à mettre en œuvre pour les dynamiser ;
5. Identifier les actions à prendre pour maintenir le contrôle de la qualité grâce à des systèmes de formation et de réglementation.
6. Faire l'état des lieux des Centres de Promotions Rurales (CPR)/Centres Promotions Techniques (CPT) et Centres Semenciers à travers le pays et élaborer un schéma de formation des producteurs et les coûts y afférents;
7. Organiser des ateliers régionaux de validation des résultats avec l'ensemble des acteurs (organisations paysannes, cadres de l'agriculture (CDA, DDA, DRA et DGA), autorités communales, départementales et régionales, représentant de la chefferie traditionnelle, société civile) ;
8. Institutionnaliser le système de production communautaire des semences améliorées.

## **III. RESULTATS**

Les résultats attendus sont :

1. Un diagnostic approfondi sur la situation actuelle des systèmes communautaires de production de semences est élaboré ;
2. Une stratégie durable d'accès aux semences de base et semences de niveau inférieur pour une multiplication à l'échelle villageoise est adoptée ;

3. Des stratégies de multiplication et de distribution durables et adaptées aux conditions des producteurs sont adoptées;
4. Un bilan de la collaboration entre les structures communautaires de production de semences et les entreprises semencières (contrats de production) et identifier des propositions d'actions à mettre en œuvre pour les dynamiser est réalisé ;
5. Les actions à prendre pour maintenir le contrôle de la qualité grâce à des systèmes de formation et de réglementation sont identifiées.
6. L'état des lieux des Centres de Promotions Rurales (CPR)/Centres Promotions Techniques (CPT) et Centres Semenciers à travers le pays est réalisé et un schéma de formation des producteurs et les coûts y afférents est élaboré ;
7. Des ateliers régionaux de validation des résultats avec l'ensemble des acteurs (organisations paysannes, cadres de l'agriculture (CDA, DDA, DRA et DGA), autorités communales, départementales et régionales, représentant de la chefferie traditionnelle, société civile) sont organisés ;
8. Le système de production communautaire des semences améliorées est institutionnalisé.

#### **IV. Budget**

Le présent budget ne comportera que deux (2) activités :

- La facilitation par un expert en appui à la direction générale de l'agriculture ; -
- Les ateliers régionaux de consolidation/validation du document.

##### **4.1. LE FACILITATEUR (EXPERT EN SEMENCES AVEC UNE CONNAISSANCE EPROUVEE EN PRODUCTION)**

Le facilitateur offrira ses services pendant un (1) mois. Une correspondance sera adressée aux Directeurs Régionaux de l'Agriculture pour recenser les CPR/CPT existants ainsi que l'état des infrastructures et équipements. Le facilitateur se penchera sur les propositions à faire pour améliorer le processus de production, de stockage et de commercialisation des semences communautaires.

Cependant, le facilitateur s'entretiendra avec les acteurs clés dans au moins cinq (05) régions. L'ensemble des départements constituant les cinq (5) régions (Tillabéry, Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder) sera concerné.

#### 4. 2. LES ATELIERS REGIONAUX

Les ateliers régionaux dureront un (1) jour. Vingt-cinq (25) participants y seront conviés dont :

- Le Secrétaire Général Adjoint de la région (1) ;
- Les Préfets des départements (2) ;
- Le représentant de la Direction Générale de l'Agriculture (1) ;
- Les maires communaux (2) ;
- Les représentants des sultanats (2) ;
- Les chefs de cantons (2) ;
- Le Directeur Régional de l'Agriculture (1) ;
- Les Directeurs départementaux de l'Agriculture (3) ;
- Les Chefs de district Agricole (2) ;
- Chambre Régional de l'Agriculture (1) ;
- Les Organisations Paysannes (7) ; ➤ La Société Civile (1).

La date de démarrage de cette activité est prévue pour le 28 mai 2018

La date de dépôt du rapport le 28 juin 2018

La mission terrain durera 15 jours